



Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron

4

Compte rendu de chantier
04 mai 2023

**Travaux d'entretien de la ripisylve
et desembâclement des berges l'Orb T5**
Réf. CR4 Orb T5 2023

Intervenants/destinataires	Tél.	Mails	Présents	Diffusion
----------------------------	------	-------	----------	-----------

MAITRE D'OUVRAGE : Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron

M. Alain GUERRERO	06 87 57 55 70	alain.querrero@vallees-orb-libron.fr	X	X
M. Laurent RIPPERT	04 67 36 45 99	laurent.rippert@vallees-orb-libron.f		X

ENTREPRISE MANDATAIRE

Sarl ARF M. Alain BUISSAN	04 68 70 05 19	a.buissan@gh-france.com		X
Sarl ARF M. Elie GAUTHEROT	07 86 62 55 12	e.gautherot@gh-france.com	X	X
Sarl ARF M. Cédric BARDY	06 42 15 08 60		X	

Intervenants/destinataires	Tél.	Mails	Présents	Diffusion
----------------------------	------	-------	----------	-----------

Communauté communes les Avants Monts M. Le Président, M. SUQUE, M. MONTOLIO	04 67 36 07 51	contact@avant-monts.fr patrice.montolio@avant-monts.fr		X
Communauté communes la Domitienne M. Le Président, M. SENAL, M. GUIBBERT, Mme SEAGUD, M. SANCHEZ	04 67 40 90 40	robert.senal@orange.fr francois.quibbert@lespignan.fr s.segaud@ladomitienne.com		X
Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée M. SOLANS, M. BARBET, M. ALAIMO	04 67 01 68 68 04 67 37 84 97	fabrice.solans.vib34420@sfr.fr stephanalaimo@beziers-mediterranee.fr philippebarbet@beziers-mediterranee.fr		X
Commune de Béziers Mme GUTKNECHT	04 67 36 81 37	nathalie.gutknecht@beziers.fr		X
Commune de Maraussan	04 67 90 09 20	mairie.maraussan@wanadoo.fr		X
Commune de Thézan les Béziers	04 67 32 67 08	mairie@mairiethezan.fr		X
Commune de Lignan sur Orb	04 67 11 84 90	clairerouquette@lignansurorb.fr		X
Commune de Sauvian	04 67 39 50 27	accueil@ville-sauvian.com		X
Commune de Sérignan	04 67 32 60 90	mairie@ville-serignan.fr		X
Groupement du Faubourg M. LATORRE	04 67 49 10 88	groupement.faubourg@orange.fr		X
VNF / DTSO/ Languedoc Est- Béziers M. BELTRAN	04 67 11 81 32	christophe.beltran@vnf.fr		X
Associations sportives Béziers	06 25 63 69 92	manu.avironbiterrois@gmail.com canoekayakbiterrois@hotmail.fr		X
Agence de l'Eau RMC Mme Anne COURSEILLE	04 26 22 32 62	anne.courseille@eaumc.fr		X
Agence Française de la Biodiversité	04 67 10 76 76	jean-michel.ramond@ofb.gouv.fr		X

1 - CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2018, les EPCI des bassins de l'Orb et du Libron mettent en œuvre la compétence GeMAPI sur leurs territoires respectifs. Dans le cadre de l'application de cette compétence, ces EPCI ont souhaité mettre en œuvre un programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau (PPE).

Ce programme a été élaboré par l'EPTB Orb-Libron, en collaboration avec les services des EPCI concernés, pour l'ensemble des bassins-versants des fleuves Orb et Libron et sur une période de 10 ans, dans le but d'améliorer le fonctionnement hydromorphologique et écologique des cours d'eau.

Les secteurs d'intervention correspondent aux secteurs où la collectivité estime qu'il y a un intérêt général à intervenir, car associés à un enjeu hydraulique et/ou environnemental.

Le programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau a fait l'objet d'une enquête publique et d'un arrêté préfectoral (n° 34 20 2002 10957 du 11 février 2020) au titre de la Déclaration d'Intérêt Général et valant récépissé de déclaration au titre de la loi sur l'eau.

2 - GESTION ADMINISTRATIVE DU CHANTIER

Lancement de la **cinquième tranche** de travaux d'entretien de cours d'eau.

Il n'est pas prévu dans le cadre de ces travaux de coordinateur de Sécurité.

Marché de travaux de décembre 2022 => 3 lots distincts (voir compte rendu n°2)

L'EPTB Orb et Libron assure la Maitrise d'Œuvre.

Notification marché :	23/01/2023
Période de préparation :	1 semaine
Démarrage des travaux :	
	Lot n°1 : 13/02/2023
	Lot n°3 : 13/02/2023
	Lot n°2 : 17/04/2023

Documents administratifs / techniques remis **au** titulaire :

Sans objet

Documents administratifs / techniques à remettre **par** le titulaire :

Réf MO	Désignation du document	Date de réception	Traitement
1	Nouveau planning d'exécution	16/03	Visé sans observation
2	PPSPS	10/02	Visé sans observation
3	Accord propriétaire site 1 (Soulage)	28/02	Visé sans observation
4	Accord propriétaire site 2 (CD34)		En attente
5	Accord propriétaire site 3 (aval de Béziers)		En attente

Eléments financiers :

Sans objet

3 - ORGANISATION DU CHANTIER

Pour la conduite du chantier, des réunions seront prévues sur différents sites.

Elles permettront :

- de faire le point sur le linéaire réalisé durant la semaine,
- de repréciser les consignes pour l'exécution des travaux,
- de vérifier les quantités et les métrés exécutés par les entreprises,
- d'émettre des réserves, de réceptionner les tronçons.

Pour participer aux réunions prendre contact avec le maître d'ouvrage : 06 87 57 55 70

4 - SECURITE ET AUTORISATION

Toutes les mesures devront être prises afin d'assurer une sécurité maximale aux abords du chantier : signalisation temporaire, traversée d'engins interdite dans les agglomérations, convoi des chantiers....

Les entreprises doivent respecter les consignes d'hygiène et de sécurité obligatoires pour réaliser les travaux.

Sécurité :

- des salariés, EPI (gants, pantalons, casques et chaussures de sécurité et gilet pour les agents opérants sur l'eau),
- à l'usage des engins de chantier (respect du code de la route et l'environnement, autorisation de conduite, agrément...),
- trousse de premier urgence et formation au secourisme pour le personnel,
- mise en place d'un périmètre de sécurité pour réaliser les travaux,
- chef d'équipe équipé d'un téléphone portable.

PPSPS : reprendre les consignes d'alerte et de retrait de barge en cas de crue cf CCTP et CCAP

Risque incendie

Compte tenu de l'inaccessibilité du chantier aux engins forestiers, il n'est pas possible d'évacuer les végétaux et arbres coupés. Dans la majorité des cas les rémanents sont broyés sur place, lorsque la quantité est importante, ils peuvent être incinérés.

Un contrôle appuyé sera effectué par le responsable de l'entreprise sur les modalités d'intervention et le matériel disponible pour circonscrire un début d'incendie (Extincteur, seaux, portables). Dans tous les cas les foyers doivent être éteints en fin de journée.

Risque de crues

Pour rappel, l'entreprise devra veiller à ne laisser aucuns dépôts de bois dans le chenal d'écoulement avant de quitter le chantier. L'entreprise devra se renseigner auprès de météo France sur les risques de précipitations ou sur le site internet de l'état « vigicrues.ecologie.gouv.fr ».

Risque de pollution

Les travaux ont lieu à proximité des périmètres des captages AEP des villes de Béziers et de Maraussan.

Le stockage d'hydrocarbure, l'entretien des engins de travaux publics ou autres fluides présentant un risque de pollution de l'eau seront effectués sur une plate-forme étanche aménagée en cuvette de rétention ou en dehors du lit mineur du cours d'eau.

Les engins connaissant une fuite quelconque de leur système hydraulique, devront immédiatement cesser d'intervenir et être remorqués pour réparation, hors des abords de la rivière et des périmètres de captage.

Enfin des kits antipollution pour hydrocarbure doit être en permanence **sur** les engins flottants.

5 - PROGRESSION DES CHANTIERS

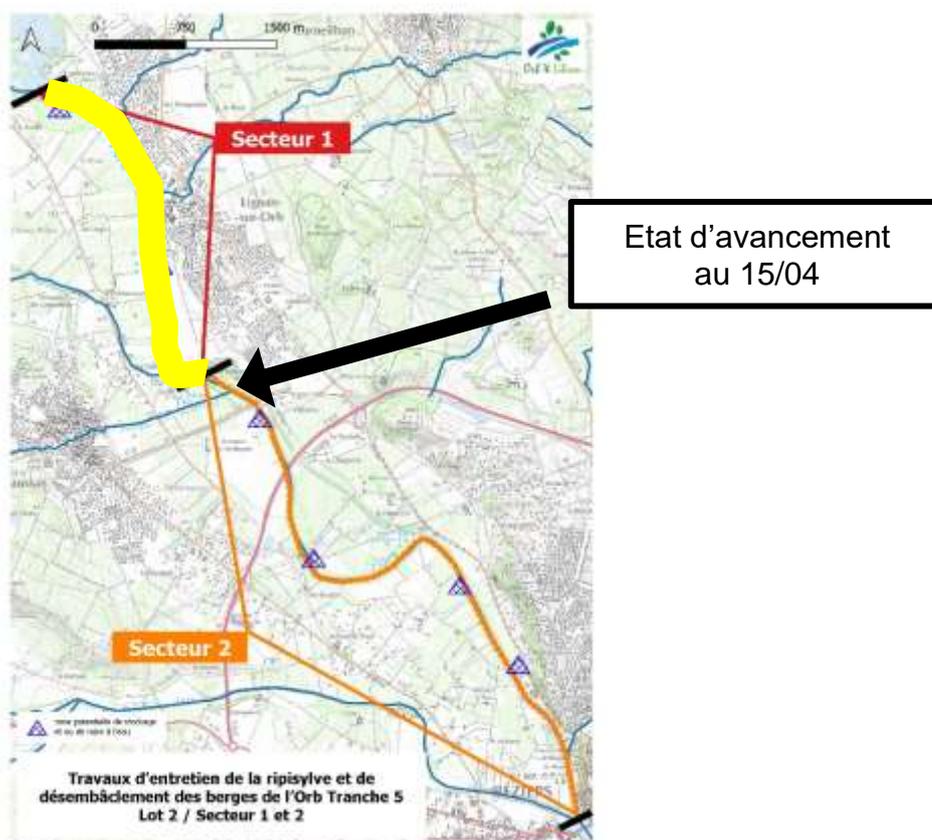
Réunion de chantier du 04/05/2023 en présence de Monsieur BARDY de l'entreprise ARF Holtzinger.

Travaux d'entretien de ripisylve et de desembâclement de l'Orb, lot N° 1, N°3 et N°2

Total du linéaire à traiter : **8 880 mètres**, depuis le seuil de la Malhaute jusqu'à la confluence du Lirou (Pont vieux à Béziers).

Cours d'eau classé enjeux forts dans le programme pluriannuel d'entretien (PPE) des collectivités.

Secteur 1 : Malhaute -seuil de Tabarka - communes de Maraussan et de Thézan les Béziers, linéaire 3 100 mètres.



Lot 1 / secteur 1

Des pannes d'engins ont contraint l'entreprise à interrompre plusieurs fois le chantier. Le matériel est mis à rude épreuve compte tenu de la quantité et de la charge des bois à sortir du fleuve. L'entreprise a pris du retard sur le planning mais reste dans les délais global du marché.

Ce décalage de planning amènera l'entreprise à réaliser les travaux sur le dernier secteur de l'Orb en période estivale et par conséquent de gêner les activités nautiques sur le fleuve (rameurs de Sérignan, canoé, Pradel ...)

Il a été convenu d'interrompre les travaux sur le lot 1 et de basculer les effectifs sur le dernier secteur du lot 2.

Reprises à effectués sur le secteur 1 :

- Arasement des souches des arbres abattus.
- Billonnage des platanes effondrés au droit du parc du château de Lignan sur Orb.
- Traitement des embâcles et bois flottants sur les berges à l'aval du seuil de la Malhaute.

- Reprendre ou billonner les flottants échoués sur le seuil de Tabarka et dans sa passe à poissons.
- Broyage des rémanents sur la zone de stockage des bois et reprofilage de la plateforme.
- Ramassage et évacuation des déchets sur l'Orb.



Berges de l'Orb, avant et après le passage de l'entreprise secteur Lignan sur Orb



**Retour de la barge chargée de bois,
... 10 tonnes minimum**



**Collecte des encombrants, épave de voiture,
scooter, pneus, batteries, bidons
plastiques...**

Les bois flottants et arbres sortis du fleuve ont été valorisés en plaquette forestière pour alimenter les chaufferies collectives ou pour servir de paillage dans les étables.



Les 1 200 m3 de bois ont été broyés en moins d'une journée. 9 semi-remorques se sont succédés pour évacuer les 930 m3 de plaquettes forestières



Une déchiqueteuse de 480 ch capable de broyer des arbres de 60 cm de diamètre

Travaux Lot 2

Linéaire à traiter : **10 730 mètres**, depuis le barrage de Pont Rouge à Béziers à la station de pompage agricole Lairoule à Sérignan.

Secteur 4 : dernier tronçon de l'Orb depuis le seuil de St Pierre à la station pompage agricole Lairoule à Sérignan soit 7 150 mètres.

L'entreprise souhaite aménager une plateforme pour le déchargement et le stockage des bois sur un atterrissement à l'aval immédiat de l'autoroute A9.

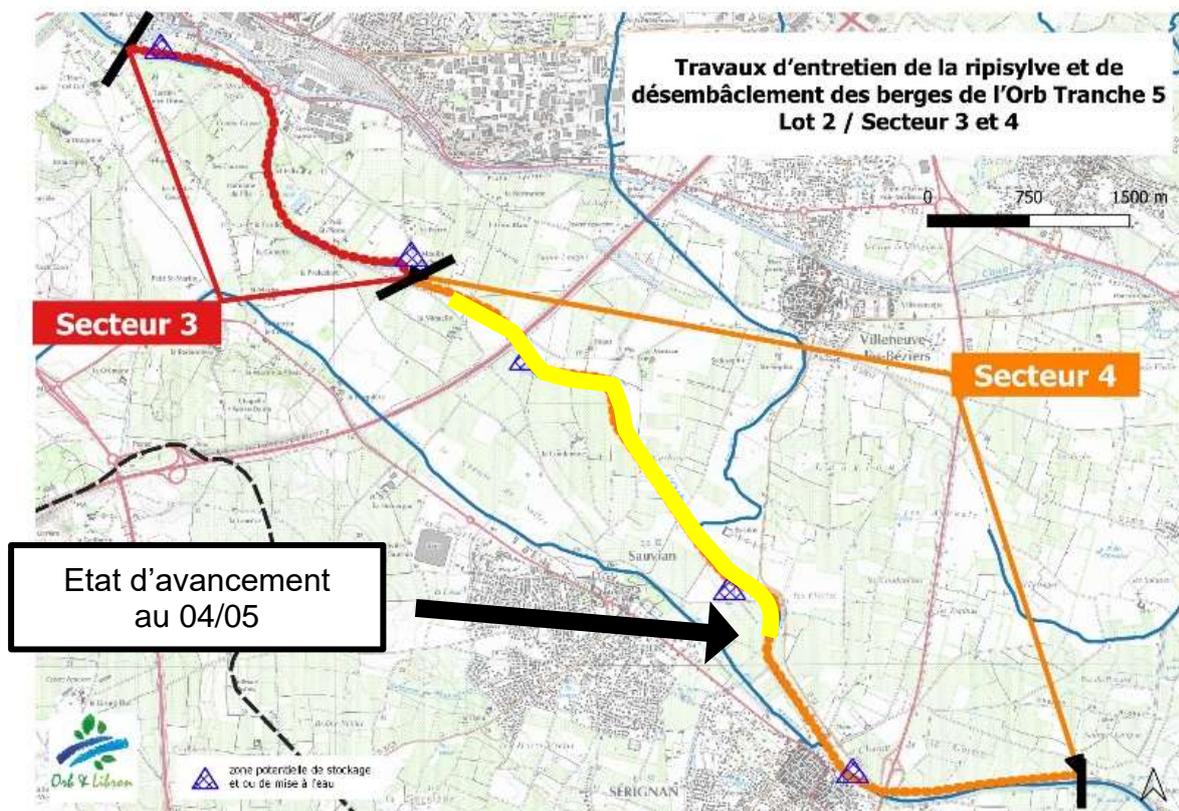
L'entreprise doit :

- Placer les panneaux d'information et d'interdiction d'accès à l'entrée du site.
- S'assurer de l'accord du propriétaire pour le stockage des bois.
- Veiller à ne pas laisser les engins de chantier dans le lit de l'Orb en fin de journée et weekend.
- Collecter les déchets sur l'emprise du débroussaillage.
- S'interdire tout affouillement du sol.

Une ligne haute tension passe sous l'Orb à proximité de l'autoroute. Les aménagements de la rampe d'accès, de la zone d'accostage et de manœuvre doivent se tenir à l'écart de l'emprise de la ligne électrique (voir DICT pour l'emplacement)



Transfert et mise à l'eau des pontons et bateau pousseur sur le secteur 4 à l'aval de l'A9



Bois de coupe :

Pour répondre à la demande en bois des riverains, un site sera aménagé en bordure de la départementale RD 37, route reliant Sérignan à Villeneuve les Béziers. Des bois de coupe entiers seront entreposés et mise à disposition du public en dehors des heures d'ouvertures de chantier.

Consignes générales :

L'entreprise doit traiter les arbres et bois susceptibles de déstabiliser les berges ou d'être emportés lors de la montée des eaux. Le marquage effectué par le MO n'est pas exhaustif et concerne les arbres de diamètre supérieur à 10 cm. Les bois inférieurs et grosses branches basses doivent également être traités. Cf CCTP et éléments graphiques du marché.

Modalité de réception:

Des réceptions partielles pourront être prises au fur et à mesure de l'avancement du chantier. Ces réceptions par secteur seront conditionnées à la remise en état des sites de dépôt et à la levée de toutes les réserves.

Travaux Lot 3**Atterrissement de la Treilles, avant et après les travaux d'ARF**

Le desembâclement des atterrissements sont terminés. Les bois flottants bloqués aux pieds des arbres ont été purgés et les rémanents broyés sur place. Les travaux sont conformes aux attentes du maître d'ouvrage.

L'accès au site doit être fermé : merlons de terre et fossés pour limiter la circulation d'automobiles, les matériaux de la rampe d'accès doivent être remontés sur la berge.

6 – POINTAGE DES ARRETS DE TRAVAIL, INTEMPERIE, PENALITES

Sans objet

7 – PLANNING DES OPERATIONS A VENIR

Entretien de la ripisylve et suppression des embâcles secteur 4 secteur de l'Orb Sauvian / Sérignan.

Le présent PV est un document contractuel. Sans observation écrite adressée par courrier RAR sous 1 semaine au maître d'œuvre, il est réputé accepté par tous



**Dressé par le représentant
du Maître d'Ouvrage**

M. GUERRERO

Béziers, le 05 mai 2023